

**LE FARDEAU BUDGÉTAIRE DES IMPÔTS,  
DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS ET DU LOGEMENT**

**Alexandre Laurin  
Division de l'économie**

**Le 21 décembre 2004**

---

---

**Le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, elle assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les analystes peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.**

**THIS DOCUMENT IS ALSO  
PUBLISHED IN ENGLISH**

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
CONSTATATIONS PRINCIPALES .....	1
REVENU FAMILIAL MÉDIAN AU CANADA .....	3
FARDEAU DES IMPÔTS, DES FRAIS DE GARDE ET DU LOGEMENT POUR LES COUPLES AVEC DEUX JEUNES ENFANTS OÙ LES DEUX CONJOINTS TRAVAILLENT .....	5
A. Fardeau fiscal estimatif total (année d'imposition 2003) .....	5
B. Comparaison du fardeau fiscal estimatif de 2003 et de 1988 .....	8
C. Impôts, dépenses moyennes de logement et coût moyen des services de garde réglementés – montants estimatifs .....	12
D. Fardeau fiscal moyen comparatif de familles avec enfants où un seul conjoint travaille et où les deux conjoints travaillent .....	15
CONCLUSION.....	16
 ANNEXE – NOTES TECHNIQUES ET TABLEAUX DÉTAILLÉS	
A. Méthode de calcul de l'impôt payé	
B. Coût moyen du logement	
C. Coûts moyens des services de garde réglementés	



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT  
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

## **LE FARDEAU BUDGÉTAIRE DES IMPÔTS, DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS ET DU LOGEMENT**

Le présent document propose une estimation du fardeau budgétaire des impôts, des frais de garde d'enfants et du logement pour 1988 et 2003 dans le cas de couples de classe moyenne avec de jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

### **CONSTATATIONS PRINCIPALES**

- Les impôts, les services de garde et le logement représentent une grande partie du budget d'un couple avec de jeunes enfants où les deux conjoints travaillent. En 2003, un couple type avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillaient et dont le revenu annuel était de 40 000 \$ aurait utilisé environ 56 à 74 p. 100 de son revenu (selon la ville de résidence) pour payer les impôts<sup>(1)</sup>, le service de garde d'enfants réglementé par la province et le logement (graphique 8). En supposant un revenu familial de 80 000 \$ en 2003, Toronto était la ville la plus chère pour ce type de couple, qui devait déboursier les deux tiers de son revenu pour les impôts, le service de garde réglementé et le logement. Le même couple aurait consacré en moyenne 55 p. 100 de son revenu aux mêmes dépenses à Montréal, qui était la ville la moins coûteuse (graphique 8).
- Le fardeau estimatif des impôts, des dépenses moyennes de logement et des frais moyens d'un service de garde réglementé dans le budget d'une famille de classe moyenne où les deux conjoints travaillent ne s'est guère allégé de 1988 à 2003 (en termes réels), bien que la situation se soit légèrement améliorée pour les familles qui résident dans les plus grandes régions métropolitaines (graphique 8).

---

(1) Impôts sur le revenu, taxes à la consommation et charges sociales fédérales et provinciales, le tout net de transferts fédéraux et provinciaux.

- Pour une famille type avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent, le total de l'impôt net<sup>(2)</sup> en tant que proportion du revenu variait entre 30 et 36 p. 100 en 2003 pour un revenu familial de 80 000 \$ (graphique 2), entre 26 et 32 p. 100 pour un revenu familial de 60 000 \$ (graphique 3) et entre 18 et 25 p. 100 pour un revenu familial de 40 000 \$ (graphique 4). En général, les familles qui résidaient en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique ont payé des impôts moins élevés. Au Québec, les familles dont le revenu était de 40 000 \$ étaient parmi les moins imposées au Canada, tandis que celles dont le revenu était de 80 000 \$ étaient parmi les plus lourdement imposées.
- L'ensemble du fardeau fiscal moyen pour les familles canadiennes où les deux conjoints travaillent, ont de jeunes enfants et touchent un salaire total variant entre 40 000 \$ et 80 000 \$ (en dollars constants de 2003) est demeuré essentiellement le même (en termes réels) de 1988 à 2003 (graphiques 5, 6 et 7).
- Bien que les couples avec de jeunes enfants où les deux conjoints travaillent aient payé moins d'impôt fédéral en 2003 (graphiques 5, 6 et 7), les contributions au Régime de pensions du Canada (RPC)<sup>(3)</sup> ont beaucoup augmenté (en termes réels) entre 1988 et 2003, ce qui a eu pour conséquence d'atténuer l'effet net de la réduction de l'impôt fédéral sur le revenu.
- Les familles où un des conjoints demeure à la maison et qui n'ont qu'un seul revenu de soutien économisent sur les frais de garde que doivent payer les familles où les deux conjoints travaillent à plein temps. Bien que l'écart de revenu moyen du marché<sup>(4)</sup> ait été de plus de 23 000 \$ entre ces deux types de familles en 2002, cette différence se ramenait à environ 5 000 \$ si on tient compte du coût moyen du service de garde réglementé pour deux jeunes enfants et de l'écart entre les impôts payés (tableau 1). Plus la famille compte de jeunes enfants, plus il est financièrement avantageux que l'un des conjoints demeure au foyer.

---

(2) *Ibid.*

(3) Dans la province de Québec, contributions au Régime des rentes du Québec (RRQ).

(4) Revenu du marché signifie « Revenu qui équivaut au revenu total moins les revenus provenant de programmes gouvernementaux, tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, le Régime de rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi ». Source : *Dictionnaire du recensement de 2001*, Statistique Canada.

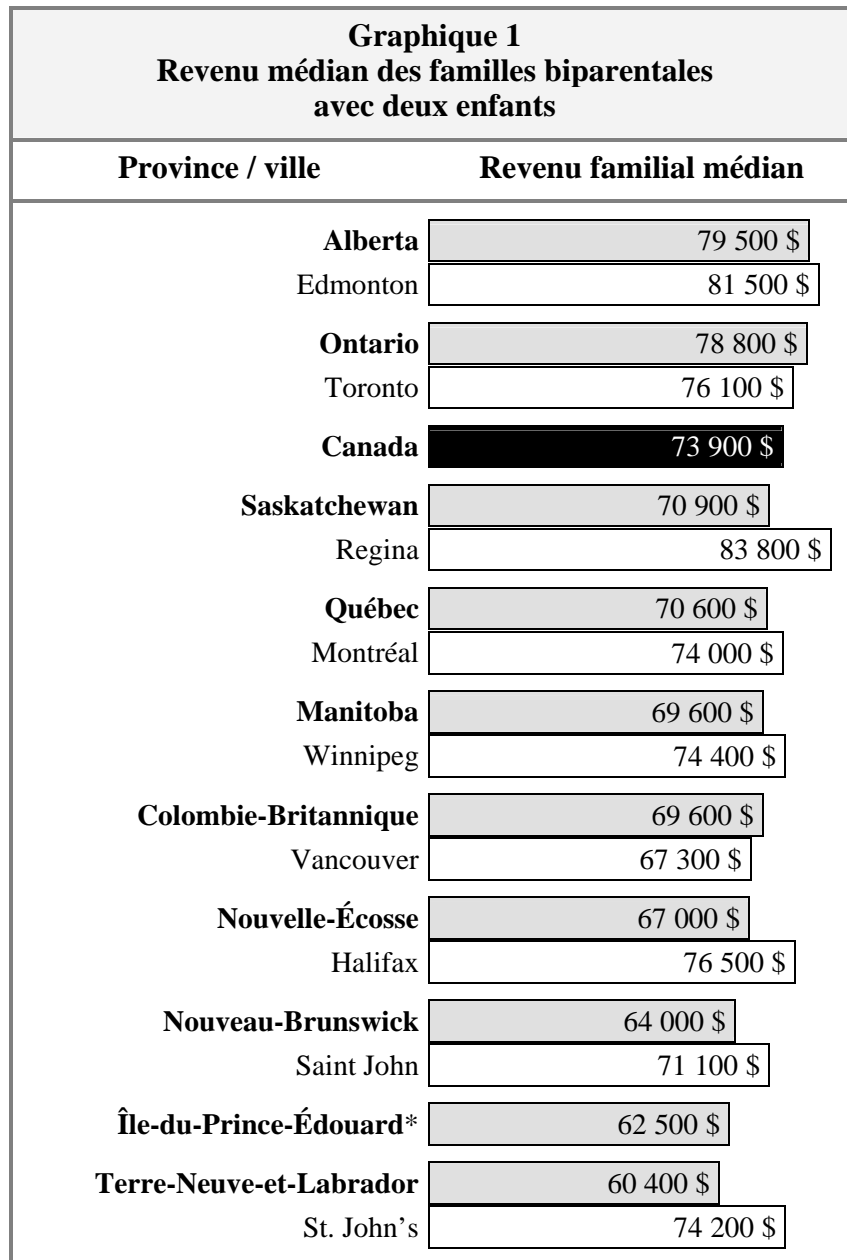
## REVENU FAMILIAL MÉDIAN AU CANADA

Lorsqu'on examine l'impôt payé par les familles des différentes régions du pays, il est essentiel de se rappeler qu'il y a des écarts régionaux entre les revenus familiaux à l'échelle du Canada. Les fluctuations de prix pour certains biens et services comme le logement ont tendance à être particulièrement sensibles aux variations du revenu et des conditions économiques dans les diverses régions. De même, les variations qui caractérisent les impôts réellement payés par les familles qui habitent des provinces et des territoires différents dépendent, plus que toute autre chose, des écarts entre les revenus provinciaux ou territoriaux moyens (par opposition au taux marginal d'imposition, par exemple).

Le graphique 1 indique le revenu médian en 2002, par province, pour les familles avec deux enfants où les deux conjoints travaillent. Le revenu médian représente le revenu moyen (la moitié des familles qui gagnent plus que le revenu médian et l'autre moitié, qui gagnent moins). Dans le présent document, le revenu médian est utilisé comme mesure plutôt que le revenu moyen parce que les calculs du revenu moyen sont fortement pondérés par des valeurs extrêmes<sup>(5)</sup>, ce qui les rend moins précis pour faire état de la répartition du revenu entre les familles.

---

(5) Dans le calcul du revenu moyen, il y a un revenu minimum (zéro) mais aucun revenu maximum. Par conséquent, les revenus très importants d'un petit nombre de personnes influent sur la moyenne de manière disproportionnée, ce qui signifie que les revenus moyens ne représentent pas toujours de manière réaliste le « point médian ». Dans le calcul du revenu médian, cependant, la pondération est la même pour toutes les familles.



\* Données pour Charlottetown non disponibles.

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 111-0013.

En 2002, le revenu provincial médian des familles biparentales avec deux enfants était le plus élevé en Alberta (79 500 \$) et en Ontario (78 800 \$), et le moins élevé dans les provinces de l'Atlantique. L'écart entre le revenu familial médian le plus élevé et le revenu familial médian le moins élevé était de presque 20 000 \$, ce qui illustre bien que les variations du revenu provincial peuvent être considérables.

Il y avait aussi des écarts de revenu importants entre les régions urbaines et rurales. À St. John's, Halifax et Regina par exemple, le revenu familial médian dépassait d'environ 10 000 \$ à 14 000 \$ la médiane provinciale. De même, il y avait moins de fluctuations entre les revenus familiaux médians urbains qu'entre les revenus familiaux médians provinciaux. Dans la plupart des régions métropolitaines, le revenu médian des familles biparentales avec deux enfants se situait à moins de 3 000 \$ de la médiane canadienne de 73 900 \$.

Tout au long du présent document, les impôts et les autres dépenses sont estimés pour trois niveaux de revenu familial : 40 000 \$, 60 000 \$ et 80 000 \$. Environ la moitié des familles biparentales canadiennes avec deux enfants ont eu un revenu médian d'environ 80 000 \$ en 2002 (Ontario et Alberta dans le graphique 1)<sup>(6)</sup>. Pour les autres familles biparentales avec deux enfants dans les autres provinces, le revenu médian se situait entre 80 000 \$ et 60 000 \$.

## **FARDEAU DES IMPÔTS, DES FRAIS DE GARDE ET DU LOGEMENT POUR LES COUPLES AVEC DEUX JEUNES ENFANTS OÙ LES DEUX CONJOINTS TRAVAILLENT**

### **A. Fardeau fiscal estimatif total (année d'imposition 2003)**

Dans cette partie, le total de l'impôt payé a été estimé pour les familles dans chacune des provinces pour donner une idée générale du fardeau fiscal total des familles avec enfants. Lors de l'examen des résultats présentés au graphique 2, il ne faut *pas* comparer les niveaux d'imposition des provinces comme s'il s'agissait d'un « bulletin » portant sur les politiques fiscales des gouvernements provinciaux. Les impôts sont perçus pour payer les biens et services publics. Par conséquent, toute évaluation des niveaux d'imposition doit tenir compte des dépenses publiques que ces impôts servent à payer. De même, le coût de biens et services publics semblables peut varier selon la région, comme d'ailleurs le pouvoir de taxation des gouvernements (qui est plus grand dans les régions où les revenus sont plus élevés).

Le total des impôts payé comprend l'impôt fédéral et l'impôt provincial, les taxes à la consommation (p. ex. taxe sur les biens et services, taxe de vente, taxe sur les carburants et taxe d'accise), les cotisations d'assurance-emploi (AE), les contributions au RPC<sup>(7)</sup> et les

---

(6) En 2002, les familles biparentales de deux enfants en Ontario et en Alberta représentaient 50,1 p. 100 du total des familles biparentales canadiennes de deux enfants (1,7 million de familles en 2002). Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0013.

(7) Dans la province de Québec, contributions au RRQ.



transferts du gouvernement comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants<sup>(8)</sup>. Le fardeau fiscal total varie selon la province : pour une famille avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillaient, le taux d'imposition réel<sup>(9)</sup> a varié, en 2003, entre 30 et 36 p. 100 dans le cas d'un revenu familial de 80 000 \$ (voir le graphique 2), entre 26 et 32 p. 100 dans le cas d'un revenu familial de 60 000 \$ (graphique 3) et entre 18 et 25 p. 100 dans le cas d'un revenu familial de 40 000 \$ (graphique 4). En général, les familles qui résidaient en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique ont payé des impôts moins élevés. Au Québec, les familles dont le revenu était de 40 000 \$ étaient parmi les moins imposées au Canada, tandis que celles dont le revenu était de 80 000 \$ étaient parmi les plus lourdement imposées.

<b>Graphique 2</b> <b>Total estimatif de l'impôt payé<sup>(1)</sup></b> <b>(2003)</b> <b>Revenu familial de 80 000 \$<sup>(2)</sup></b>		
Province	Total estimatif de l'impôt payé	Taux d'imposition réel <sup>(3)</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	28 581 \$	36 %
Québec	28 247 \$	35 %
Nouveau-Brunswick	28 055 \$	35 %
Île-du-Prince-Édouard	27 916 \$	35 %
Nouvelle-Écosse	27 739 \$	35 %
Manitoba	27 474 \$	34 %
Saskatchewan	26 793 \$	33 %
Ontario	24 720 \$	31 %
Colombie-Britannique	24 468 \$	31 %
Alberta	24 083 \$	30 %

(1) Somme de l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, des taxes à la consommation et des charges sociales, nette de transfert gouvernemental.

(2) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

(3) Total des impôts comme proportion du revenu total.

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

(8) Sont exclus les impôts fonciers municipaux, qui font partie des coûts de logement abordés plus loin dans cette partie.

(9) Le taux d'imposition réel se calcule en divisant l'impôt total par le revenu total, le quotient donnant la proportion du revenu consacrée aux diverses formes d'imposition.

**Graphique 3**  
**Total estimatif de l'impôt payé<sup>(1)</sup>**  
**(2003)**  
**Revenu familial de 60 000 \$<sup>(2)</sup>**

Province	Total estimatif de l'impôt payé	Taux d'imposition réel <sup>(3)</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	19 100 \$	32 %
Nouveau-Brunswick	18 843 \$	31 %
Nouvelle-Écosse	18 464 \$	31 %
Île-du-Prince-Édouard	18 426 \$	31 %
Manitoba	18 163 \$	30 %
Québec	17 952 \$	30 %
Saskatchewan	17 804 \$	30 %
Ontario	16 523 \$	28 %
Colombie-Britannique	16 329 \$	27 %
Alberta	15 807 \$	26 %

(1) Somme de l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, des taxes à la consommation et des charges sociales, nette de transfert gouvernemental.

(2) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

(3) Total des impôts comme proportion du revenu total.

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

**Graphique 4**  
**Total estimatif de l'impôt payé<sup>(1)</sup>**  
**(2003)**  
**Revenu familial de 40 000 \$<sup>(2)</sup>**

Province	Total estimatif de l'impôt payé	Taux d'imposition réel <sup>(3)</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	9 960 \$	25 %
Nouveau-Brunswick	9 940 \$	25 %
Nouvelle-Écosse	9 495 \$	24 %
Île-du-Prince-Édouard	9 155 \$	23 %
Manitoba	8 994 \$	22 %
Saskatchewan	8 953 \$	22 %
Colombie-Britannique	8 330 \$	21 %
Québec	7 513 \$	19 %
Ontario	7 173 \$	18 %
Alberta	7 085 \$	18 %

(1) Somme de l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, des taxes à la consommation et des charges sociales, nette de transfert gouvernemental.

(2) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

(3) Total des impôts comme proportion du revenu total.

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

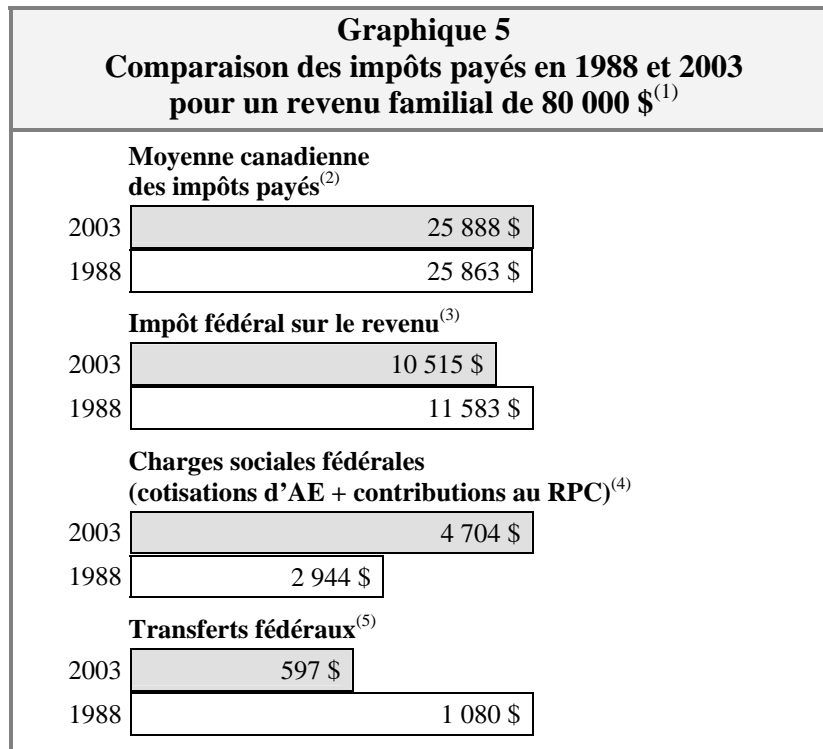
Une comparaison des impôts payés sur un revenu familial de 40 000 \$ (graphique 4) et sur un revenu familial de 80 000 \$ (graphique 2) permet de conclure que le taux d'imposition réel de la tranche du revenu familial qui se situe entre 40 000 \$ et 80 000 \$ est plus du double du taux d'imposition réel de la première tranche de 40 000 \$ de gains, ce qui reflète bien la progressivité du système d'imposition. C'est au Québec que l'on retrouve le plus grand écart : sur la première tranche de 40 000 \$ en 2003, seulement 19 p. 100 ont été affectés aux impôts, tandis que sur la seconde tranche de 40 000 \$ (entre 40 000 \$ et 80 000 \$), 52 p. 100 ont été versés en impôts (voir le tableau A.1 de l'annexe). En Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, 40, 42 et 44 p. 100, respectivement, de la seconde tranche de 40 000 \$ du revenu familial (entre 40 000 \$ et 80 000 \$) ont été versés en impôts (tableau A.1).

### **B. Comparaison du fardeau fiscal estimatif de 2003 et de 1988**

Les graphiques 5, 6 et 7 comparent l'impôt payé en 2003 par les familles avec de jeunes enfants où les deux conjoints travaillent et l'impôt estimatif que ces mêmes familles auraient payé 15 ans plus tôt. L'impôt pour 1988 a été calculé sur le niveau de revenu estimatif dont ces familles auraient eu besoin pour se procurer la même quantité de biens et services qu'elles pouvaient se permettre en 2003 avec leur revenu courant<sup>(10)</sup>.

---

(10) Pour plus de détails sur la méthodologie suivie pour estimer l'impôt à payer en 1988, voir l'annexe.



- (1) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.
- (2) Le total des impôts payé est la somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales provinciales et fédérales, nette de transfert gouvernemental.
- (3) Toutes les provinces, sauf le Québec (abattement d'impôt de 16,5 %).
- (4) Au Québec, contribution au RRQ plutôt qu'au RPC.
- (5) Toutes les provinces, sauf l'Alberta et le Québec (1988 seulement).

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

**Graphique 6**  
**Comparaison des impôts payés en 1988 et 2003**  
**pour un revenu familial de 60 000 \$<sup>(1)</sup>**

<b>Moyenne canadienne des impôts payés<sup>(2)</sup></b>	
2003	17 038 \$
1988	16 847 \$

<b>Impôt fédéral sur le revenu<sup>(3)</sup></b>	
2003	7 158 \$
1988	7 310 \$

<b>Charges sociales fédérales (cotisations d'AE + contributions au RPC)<sup>(4)</sup></b>	
2003	3 884 \$
1988	2 465 \$

<b>Transferts fédéraux<sup>(5)</sup></b>	
2003	1 567 \$
1988	1 533 \$

(1) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

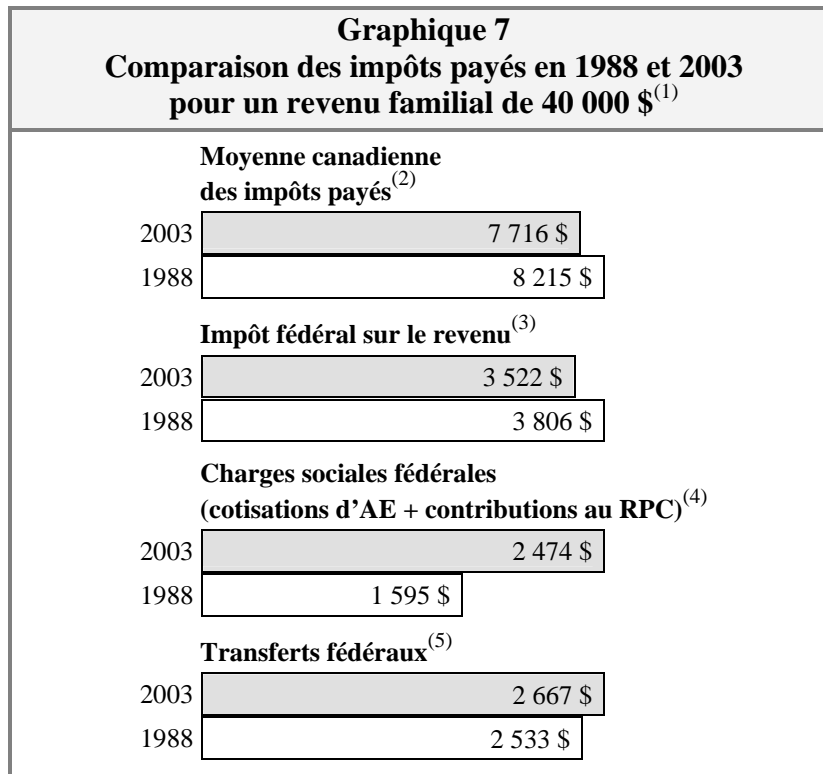
(2) Le total des impôts payé est la somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales provinciales et fédérales, nette de transfert gouvernemental.

(3) Toutes les provinces, sauf le Québec (abattement d'impôt de 16,5 %).

(4) Au Québec, contribution au RRQ plutôt qu'au RPC.

(5) Toutes les provinces, sauf l'Alberta et le Québec (1988 seulement).

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.



(1) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

(2) Le total des impôts payé est la somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales provinciales et fédérales, nette de transfert gouvernemental.

(3) Toutes les provinces, sauf le Québec (abattement d'impôt de 16,5 %).

(4) Au Québec, contribution au RRQ plutôt qu'au RPC.

(5) Toutes les provinces, sauf l'Alberta et le Québec (1988 seulement).

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

En moyenne, le fardeau fiscal global<sup>(11)</sup> des familles avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent est demeuré sensiblement le même entre 1988 et 2003 (en dollars constants de 2003), bien qu'il y ait eu des variations d'une province à l'autre<sup>(12)</sup>. L'exception concerne les familles ayant un revenu de 40 000 \$, lesquelles ont, en moyenne, payé moins d'impôt en 2003. Bien que les familles aient payé moins d'impôt fédéral sur le revenu en 2003 (graphiques 5, 6 et 7), les cotisations à l'AE et les contributions au RPC ont beaucoup augmenté (en termes réels) de 1988 à 2003. Dans le cas des familles ayant un revenu de 80 000 \$<sup>(13)</sup>, la valeur (en termes réels) des paiements de transfert fédéraux<sup>(14)</sup> en 1988 était presque le double de ce qu'elle était en 2003 (graphique 5). Pour des niveaux de revenu moindres (graphiques 6 et 7), la valeur des transferts fédéraux était similaire. Les écarts entre l'impôt provincial et les taxes à la consommation (généralement faibles) d'une province à l'autre expliquent le reste de la différence du fardeau fiscal des familles.

### **C. Impôts, dépenses moyennes de logement et coût moyen des services de garde réglementés – montants estimatifs**

Les familles où les deux conjoints travaillent à plein temps ont probablement besoin d'arrangements en matière de garde pour leurs jeunes enfants. Selon une étude récente de Statistique Canada, près des trois quarts des mères d'enfants de trois à cinq ans travaillaient en 2001 comparativement à moins de la moitié en 1981<sup>(15)</sup>.

Le choix entre les différents arrangements en matière de garde d'enfants dépend de plusieurs facteurs comme l'horaire de travail, les préférences personnelles, le budget familial et la disponibilité des services de garde. Dans le présent document, le coût moyen des services de garde réglementés par la province est utilisé comme indicateur du coût des arrangements en matière de garde d'enfants dans chacune des provinces<sup>(16)</sup>. Le prix moyen pratiqué par les

---

(11) Les transferts gouvernementaux comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants et les allocations familiales fédérales et provinciales sont déduits dans les calculs.

(12) Pour un examen plus détaillé des provinces individuelles, voir l'annexe.

(13) Dollars constants de 2003.

(14) Avec un revenu familial de 80 000 \$ (en dollars constants de 2003), une famille aurait eu droit aux allocations familiales fédérales de 1988 et à la Prestation fiscale canadienne pour enfants en 2003.

(15) Source : Statistique Canada, « Arrangements en matière de garde d'enfants », *L'emploi et le revenu en perspective*, été 2004, vol. 16, n° 2, p. 54.

(16) Pour plus de détails sur les sources et la méthodologie, voir l'annexe. Les coûts moyens pour les services de garde d'enfants réglementés utilisés pour la présente étude sont présentés au tableau A.4.

centres de services de garde est utilisé parce que les données sont assez comparables d'une province à l'autre et parce que les parents qui travaillent et qui confient leurs jeunes enfants à un service de garde réglementé peuvent être admissibles à une subvention provinciale pour ces services. Toutefois, le nombre de places est limité dans les garderies réglementées et il est possible que plusieurs familles ne puissent y obtenir de place pour leurs enfants<sup>(17)</sup>. Selon la province de résidence, de 4 à 21 p. 100 des enfants canadiens avaient une place dans une garderie réglementée en 2001<sup>(18)</sup>.

Le logement représente une autre dépense nécessaire pour les familles. Comme le coût du logement varie par province et par région, les auteurs de l'étude ont ajusté les dépenses moyennes de logement par famille canadienne avec des enfants où les deux parents travaillent, pour refléter les écarts de prix entre les villes rapportés par Statistique Canada<sup>(19)</sup> (voir le tableau A.2).

En additionnant le coût estimatif des services de garde d'enfants et le coût estimatif du logement au fardeau fiscal des familles, il est possible de faire une estimation du revenu qui reste pour les besoins fondamentaux comme la nourriture et les vêtements et pour d'autres dépenses comme le transport, les divertissements et les services de communications. Les impôts, les frais de garde et le logement représentent une part importante du budget des parents qui travaillent et qui ont de jeunes enfants. Le graphique 8 illustre la proportion moyenne du revenu familial consacré à ces trois éléments pour des régions métropolitaines choisies.

---

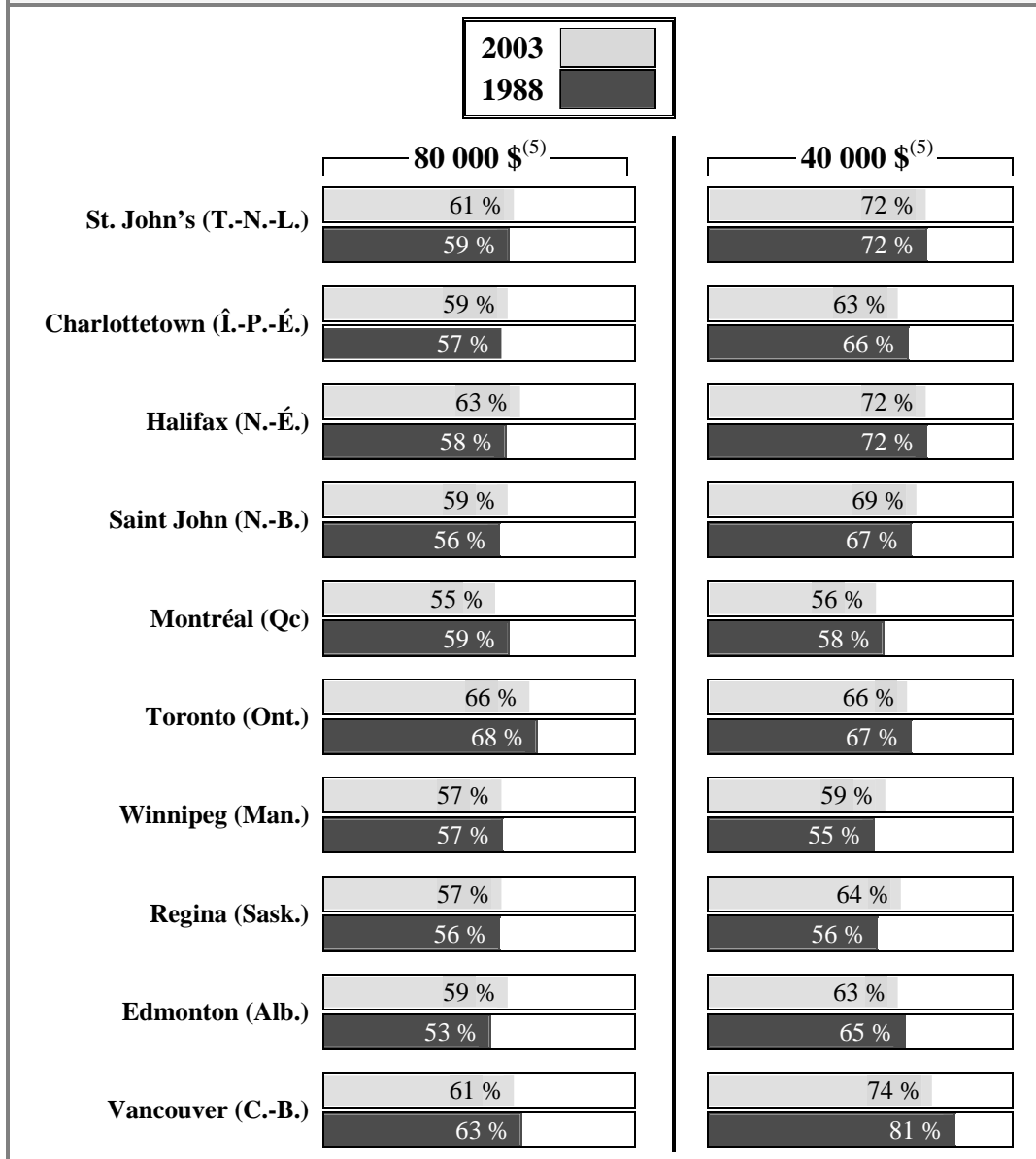
(17) Par exemple, la moyenne historique de la liste d'attente pour les services de garde subventionnés à Toronto est de 15 000 enfants. Source : Ville de Toronto, *Preserving Child Care in Toronto: The Case for New Ontario Government Funding*, mai 2003, p. 3.

(18) Campagne 2000. *Diversité ou disparité? Les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada (SÉGE)*, Projet d'indicateurs communautaires, deuxième rapport, novembre 2003, p. 10.

(19) Pour plus de détails sur les sources et la méthodologie, voir l'annexe.



**Graphique 8**  
**Dépenses moyennes de la famille<sup>(1)</sup> pour la garde d'enfants<sup>(2)</sup>, le logement<sup>(3)</sup> et les impôts<sup>(4)</sup> comme proportion du revenu familial**



- (1) Couple où les deux conjoints travaillent et ont deux jeunes enfants.
- (2) Coût moyen des services de garde provinciaux réglementés pour deux enfants d'âge préscolaire, net d'indemnité provinciale de garde d'enfants (s'il y a lieu).
- (3) Dépenses moyennes pour le loyer, l'hypothèque, les taxes foncières, l'assurance-propiétaire occupant et l'énergie.
- (4) Somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales de la province et du fédéral, nette de transfert du gouvernement.
- (5) Revenu d'emploi familial, en dollars constants de 2003.

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

À Vancouver, en 2003, près des trois quarts du revenu de 40 000 \$ d'une famille avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent auraient été consacrés, en moyenne, au paiement des impôts, du logement et des services de garde réglementés; la proportion est de 66 p. 100 à Toronto et de 56 p. 100 à Montréal (graphique 8). Pour une famille similaire ayant un revenu de 80 000 \$ en 2003, Toronto était la ville la plus coûteuse, puisque les deux tiers du revenu servaient à payer les impôts, les services de garde réglementés et le logement, tandis qu'à Montréal, la ville la moins coûteuse, 55 p. 100 du revenu étaient consacrés aux mêmes dépenses (graphique 8). Le graphique 8 indique aussi qu'à Montréal, à Toronto et à Vancouver les familles avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillaient ont dépensé un peu moins, en moyenne, pour les services de garde réglementés, le logement et les impôts en 2003 qu'en 1988 (en dollars constants de 2003); dans la plupart des autres villes, elles y auraient consacré une part un peu plus importante de leur revenu. Comme l'indique le graphique 8, le fardeau moyen des impôts, du logement et des frais de garde d'enfants pour le budget des familles canadiennes où les deux conjoints travaillent et touchent un revenu annuel de 40 000 \$ à 80 000 \$ ne s'est guère allégé de 1988 à 2003 (bien que la situation se soit légèrement améliorée dans les plus grandes régions métropolitaines).

#### **D. Fardeau fiscal moyen comparatif de familles avec enfants où un seul conjoint travaille et où les deux conjoints travaillent**

Environ 20 p. 100 des familles biparentales canadiennes ne comptent que sur un seul revenu, c'est-à-dire qu'un seul des conjoints gagne le revenu de soutien<sup>(20)</sup>. Comme l'indique le tableau 1, le revenu moyen des familles où un seul conjoint travaille est moins élevé que le revenu moyen des familles où les deux conjoints travaillent. Pour les familles où un seul conjoint travaille qui ont de jeunes enfants, la garde des enfants est habituellement assurée par le conjoint qui demeure au foyer. Ainsi, les familles où un des conjoints demeure au foyer économisent les frais de garde que les familles où les deux conjoints travaillent à temps plein doivent payer. Le tableau 1 compare le revenu moyen en 2003 de familles où un seul conjoint travaille et de familles où les deux conjoints travaillent (familles avec deux enfants dans les deux cas), net de l'impôt estimatif payé et des frais de garde moyens après impôt. Bien que le revenu moyen du marché pour les deux types de familles ait différé de plus de 23 000 \$, cet écart se

---

(20) Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0105 (2002).

ramenait à environ 5 000 \$ après soustraction des coûts moyens de garde de deux jeunes enfants et du montant estimatif net de l'impôt payé. Plus la famille compte de jeunes enfants, plus il est avantageux sur le plan financier que l'un des conjoints demeure au foyer.

**Tableau 1**

**Familles canadiennes moyennes avec des enfants :  
comparaison entre un seul revenu et deux revenus, 2003**

	<b>Couples avec deux enfants où les deux conjoints travaillent</b>	<b>Couples avec deux enfants où un seul conjoint travaille</b>
Revenu moyen (2003) <sup>(1)</sup>	78 300 \$	55 200 \$
<b>Moins</b> : Total estimatif de l'impôt payé <sup>(2)</sup>	(25 158 \$)	(16 189 \$)
<b>Moins</b> : Coût moyen après impôt des services de garde réglementés (à l'exclusion du Québec) <sup>(3)</sup>	(9 172 \$)	0
Revenu net (après impôts et frais de garde d'enfants)	43 970 \$	39 011 \$

Source : Pour les détails et la méthodologie, voir à l'annexe.

- (1) Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 202-0202, revenu moyen du marché des familles avec enfants où les deux conjoints travaillent.
- (2) Moyenne canadienne de l'impôt provincial et fédéral, des taxes à la consommation et des charges sociales estimatives, nette de transfert des gouvernements.
- (3) Coût moyen des services de garde réglementés pour deux enfants d'âge préscolaire, net des économies d'impôt. Le Québec est exclu du calcul de la moyenne en raison de son programme universel de garderie à 5 \$/jour (maintenant à 7 \$/jour). Au Québec, le coût après impôt pour les services de garde réglementés pour deux jeunes enfants aurait été d'environ 2 591 \$ par an en 2003.

**CONCLUSION**

Les impôts, les frais de garde d'enfants et le logement représentent une partie importante du budget des parents qui travaillent et qui ont de jeunes enfants. En 2003 par exemple, une famille avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillaient, habitaient Toronto et touchaient un revenu de 80 000 \$ par an a consacré, en moyenne, les deux tiers de son revenu à ces dépenses. À Vancouver, une famille similaire gagnant 40 000 \$ par an y a consacré près des trois quarts de son revenu. La partie du revenu disponible pour les besoins

fondamentaux comme la nourriture, les vêtements, le transport et les services de communications s'en trouve réduite proportionnellement. Dans le cas des familles qui gagnent 40 000 \$ par an, le montant qui reste pour des activités de loisirs comme les divertissements, les sports ou les vacances est probablement fort modeste.

De plus, le fardeau estimatif des impôts, des dépenses moyennes pour le logement et des frais moyens de services de garde réglementés dans le budget des familles de classe moyenne où les deux conjoints travaillent ne s'est pas vraiment allégé en termes réels de 1988 à 2003. Bien qu'il se soit légèrement allégé dans le cas des familles qui habitent à Toronto, à Montréal et à Vancouver, il est demeuré le même ou s'est légèrement accru pour les familles habitant la plupart des autres capitales provinciales.

## **ANNEXE**

## ANNEXE

### NOTES TECHNIQUES ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

#### A. Méthode de calcul de l'impôt payé

Les impôts fédéraux, les impôts provinciaux et les transferts personnels du gouvernement ont été calculés à l'aide de la Base de données et du modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada (BD/MSPS), version 9.2. La BD/MSPS est un modèle de micro-simulation utilisé par le Service d'information et de recherche parlementaires et plusieurs autres organismes au Canada pour évaluer les répercussions des changements au régime fiscal. Dans le cadre du présent document, le modèle a servi à calculer le montant réel de l'impôt payé et l'estimation des transferts gouvernementaux obtenus par une famille canadienne type de quatre personnes, qui comprend deux enfants âgés entre trois et six ans. Les taxes à la consommation ont été modélisées grâce à la capacité de la BD/MSPS de simuler des régimes fiscaux fédéral et provinciaux.

De 1988 à 2003, le prix des biens de consommation et des services a beaucoup augmenté. L'écart est pondéré dans l'estimation du revenu et du calcul des impôts pour 1988, ce qui revient à dire qu'il est nécessaire de connaître approximativement le revenu dont une famille aurait eu besoin en 1988 pour se procurer les mêmes quantités de biens et de services qu'avec le revenu gagné en 2003. Grâce à l'Indice des prix à la consommation (IPC)<sup>(1)</sup>, on peut estimer qu'une famille ayant un revenu de 80 000 \$, de 60 000 \$ ou de 40 000 \$ en 2003 aurait eu, en 1988, à peu près le même pouvoir d'achat avec un revenu de 57 545 \$, de 43 159 \$ ou de 28 773 \$, respectivement. Les impôts calculés selon le régime fiscal de 1988 sont exprimés en dollars constants de 2003 pour établir la comparaison du pouvoir d'achat après impôt.

Pour calculer l'impôt payé par les familles où les deux conjoints travaillent, on suppose que l'un des conjoints gagne 60 p. 100 du revenu familial et l'autre, 40 p. 100 de ce même revenu. Dans cette famille, on suppose que les deux conjoints travaillent à plein temps et que leur seule source de revenus est leur emploi. Le tableau A.1 indique le total estimatif de l'impôt payé, net de tout transfert du gouvernement, pour divers niveaux de revenu familial dans chacune des provinces. Le total de l'impôt payé, net de transferts du gouvernement, est la somme de ce qui suit :

---

(1) Comme les taxes à la consommation sont le résultat d'une simulation pour 1988 (et aussi pour 2003), nous nous sommes servis de l'IPC à l'exclusion des effets des impôts indirects. (Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 176-0003.)

- impôt fédéral sur le revenu;
- impôt provincial sur le revenu;
- charges sociales (cotisations à l'AE et contributions au RPC ou au RRQ);
- taxes fédérales à la consommation (simulées);
- taxes provinciales à la consommation (simulées);

moins :

- transferts fédéraux (Prestation fiscale canadienne pour enfants et crédit pour TPS);
- transferts provinciaux (allocations familiales et crédit de taxe sur les ventes).

**Tableau A.1**

**Total estimatif de l'impôt payé<sup>(1)</sup>  
pour divers niveaux de revenu familial<sup>(2)</sup>, 1988 et 2003  
(dollars constants de 2003)**

	40 000 \$		60 000 \$		80 000 \$	
	2003	1988	2003	1988	2003	1988
Terre-Neuve-et-Labrador	9 960 \$	9 344 \$	19 100 \$	17 744 \$	28 581 \$	26 824 \$
Île-du-Prince-Édouard	9 155 \$	9 099 \$	18 426 \$	17 349 \$	27 916 \$	26 242 \$
Nouvelle-Écosse	9 495 \$	8 748 \$	18 464 \$	16 907 \$	27 739 \$	25 719 \$
Nouveau-Brunswick	9 940 \$	9 338 \$	18 843 \$	17 737 \$	28 055 \$	26 815 \$
Québec	7 513 \$	7 658 \$	17 952 \$	18 094 \$	28 247 \$	28 429 \$
Ontario	7 173 \$	8 471 \$	16 523 \$	16 439 \$	24 720 \$	25 009 \$
Manitoba	8 994 \$	8 897 \$	18 163 \$	17 916 \$	27 474 \$	27 209 \$
Saskatchewan	8 953 \$	8 631 \$	17 804 \$	17 308 \$	26 793 \$	26 167 \$
Alberta	7 085 \$	7 373 \$	15 807 \$	15 256 \$	24 083 \$	23 438 \$
Colombie-Britannique	8 330 \$	8 311 \$	16 329 \$	16 243 \$	24 468 \$	24 785 \$

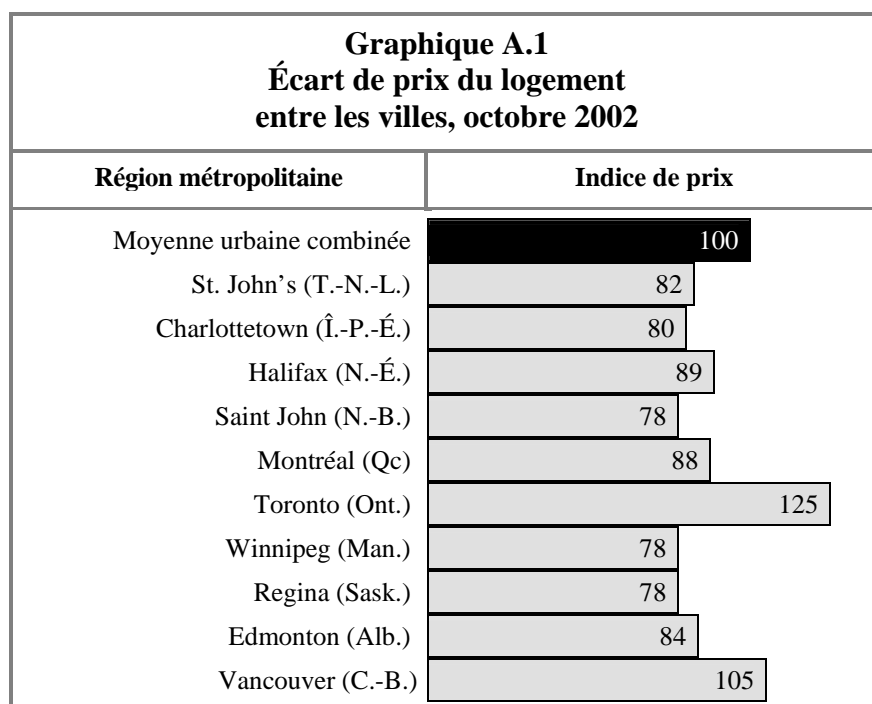
(1) Somme des impôts, des taxes à la consommation estimatives et des charges sociales provinciales et fédérales, nette de transferts gouvernementaux. Les impôts pour 1988 sont calculés en dollars constants de 2003.

(2) Famille de deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent. L'emploi est la seule source de revenus de cette famille.

Source : Analyse basée sur la BD/MSPS, version 9.2, de Statistique Canada. L'hypothèse et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation ont été précisés par l'auteur. L'auteur est donc le seul responsable de l'utilisation et de l'interprétation de ce modèle.

## B. Coût moyen du logement

Le coût moyen du logement est estimé à l'aide de données tirées de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*<sup>(2)</sup> et des *Indices comparatifs des prix de détail entre les villes*<sup>(3)</sup> de Statistique Canada. Comme l'indique le graphique A.1, il y a de larges écarts de prix entre les régions pour ce qui est du logement au Canada.



Source : Statistique Canada, *L'Indice des prix à la consommation*, n° de catalogue 62-001-XIB, mars 2004.

Les dépenses moyennes pour le logement (y compris les paiements hypothécaires réguliers, les taxes foncières, les primes d'assurance du propriétaire occupant, le loyer, l'eau, le combustible et l'électricité) pour les familles canadiennes biparentales avec des enfants, selon l'*Enquête sur les dépenses des ménages* de Statistique Canada, sont rajustées pour tenir compte des écarts de prix entre les villes, comme l'indique le graphique A.1. Le coût moyen du logement indiqué au tableau A.2 est une moyenne pondérée des coûts de propriété et des coûts de location, plus une moyenne des coûts de l'eau, du combustible et de l'électricité.

(2) Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages en 2002*, n° de catalogue 62F0034, 17 décembre 2003. Les niveaux de dépenses pour 2002 ont été rajustés aux niveaux de 2003 à l'aide des composants respectifs de l'IPC.

(3) Source : Statistique Canada, *L'indice des prix à la consommation*, n° de catalogue 62-001-XIB, mars 2004.



Le coût moyen du logement en 1988 est établi à l'aide des composantes de l'IPC. Il s'agit d'une estimation brute de ce qu'il en aurait coûté à cette famille de vivre dans le même logement en 1988.

**Tableau A.2**

**Moyenne estimative des dépenses de logement<sup>(1)</sup>  
pour divers niveaux de revenu familial<sup>(2)</sup>, 1988 et 2003**

	40 000 \$ <sup>(2)</sup>		80 000 \$ <sup>(2)</sup>	
	2003	1988	2003	1988
St. John's (T.-N.-L.)	11 507 \$	8 666 \$	12 304 \$	9 220 \$
Charlottetown (Î.-P.-É.)	11 429 \$	8 593 \$	12 191 \$	9 161 \$
Halifax (N.-É.)	12 702 \$	9 002 \$	13 554 \$	9 577 \$
Saint John (N.-B.)	10 952 \$	8 103 \$	11 684 \$	8 680 \$
Montréal (Qc)	12 384 \$	8 503 \$	13 285 \$	9 110 \$
Toronto (Ont.)	17 434 \$	12 298 \$	18 504 \$	13 447 \$
Winnipeg (Man.)	10 632 \$	7 546 \$	11 431 \$	8 146 \$
Regina (Sask.)	11 113 \$	7 224 \$	11 849 \$	7 650 \$
Edmonton (Alb.)	13 137 \$	8 039 \$	13 911 \$	8 631 \$
Vancouver (C.-B.)	14 408 \$	11 692 \$	15 321 \$	12 794 \$

(1) Y compris les paiements hypothécaires réguliers, les impôts fonciers, les primes d'assurance du propriétaire occupant, le loyer, l'eau, le combustible et l'électricité. Net de la valeur estimative des crédits provinciaux d'impôts fonciers (crédits d'impôt sur le loyer), s'il y a lieu.

(2) Familles biparentales avec deux jeunes enfants.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages en 2002 et L'indice des prix à la consommation*, mars 2004.

**C. Coûts moyens des services de garde réglementés**

Le coût moyen des services de garde réglementés par province en 2003 est tiré d'un rapport publié en novembre 2003<sup>(4)</sup> par Campagne 2000, une coalition pancanadienne non partisane de 90 organisations nationales et communautaires. Dans le présent document, le coût moyen reflète le coût du placement à plein temps de deux enfants d'âge préscolaire dans un

(4) Campagne 2000, *Diversité ou disparité? Les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada (SÉGE)*, Projet d'indicateurs communautaires, deuxième rapport, novembre 2003.

service de garde réglementé. Il faut noter que chaque province subventionne le coût des services de garde pour les enfants de certaines familles à faible revenu, habituellement par l'entremise de programmes de subvention des frais de garde d'enfants. Pour y avoir droit, les familles doivent répondre à certains critères de revenu ou à d'autres critères d'admissibilité qui varient considérablement d'une province à l'autre. Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et du Québec<sup>(5)</sup>, les familles doivent cependant se soumettre à une évaluation de l'état des revenus pour déterminer leur admissibilité et le montant de l'indemnité à laquelle elles pourraient avoir droit. Le tableau A.3 indique le niveau d'aide pour les services de garde d'enfants auquel une famille type de quatre personnes comprenant deux enfants d'âge préscolaire qui fréquentent à plein temps un service de garde réglementé aurait eu droit en 2003.

**Tableau A.3**

**Subside provincial mensuel estimatif  
pour les services de garde d'enfants en 2003,  
revenu familial<sup>(1)</sup> brut de 40 000 \$**

Province	Subvention mensuelle estimative	Source
Terre-Neuve-et-Labrador	0 \$	Fonctionnaire
Île-du-Prince-Édouard	265 \$	Fonctionnaire
Nouvelle-Écosse	111 \$	Fonctionnaire
Nouveau-Brunswick	0 \$	Fonctionnaire
Québec	Droit total de 10 \$ par jour	Programme provincial de garde d'enfants
Ontario (Toronto)	Droit total de 9 \$ par jour <sup>(2)</sup>	Ombudsman, Services à l'enfance de Toronto
Manitoba	318 \$	Estimation d'allocation en ligne <sup>(3)</sup>
Saskatchewan	112 \$	Publication sur le Web <sup>(4)</sup>
Alberta	413 \$	Estimateur en direct <sup>(5)</sup>
Colombie-Britannique	138 \$	Estimateur en direct <sup>(6)</sup>

Note : Ces estimations supposent que dans chaque province cette famille satisfait à tous les critères d'admissibilité autres que le revenu. Toutefois, plusieurs familles admissibles pourraient ne pas être subventionnées en raison du nombre limité de places dans une garderie réglementée.

(1) Famille admissible de deux enfants d'âge préscolaire où les deux parents travaillent à plein temps.

(5) Le Québec a adopté une approche différente et impose des frais universels de 5 \$/jour pour tous les enfants jusqu'à quatre ans. Récemment, ces frais ont été portés à 7 \$/jour.

- (2) L'Ontario examine « les besoins » plutôt que « le revenu » pour déterminer l'admissibilité à une allocation. Cet examen des besoins diffère selon la municipalité. Par conséquent, les chiffres pour Toronto sont une estimation générale basée sur une évaluation hypothétique des dépenses légitimes types et d'autres facteurs de l'examen.
- (3) Site Web du gouvernement du Manitoba  
(<https://direct.gov.mb.ca/cdhtml/html/internet/fr/about.fr.html>).
- (4) Site Web du gouvernement de la Saskatchewan  
(<http://www.dcre.gov.sk.ca/publications/pdfs/CDC8.pdf>).
- (5) Site Web du gouvernement de l'Alberta  
([https://www.childcaresubsidy.gov.ab.ca/ccs/ccs\\_public.nsf/Menu?OpenFrameSet](https://www.childcaresubsidy.gov.ab.ca/ccs/ccs_public.nsf/Menu?OpenFrameSet)).
- (6) Site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique  
(<http://www.childcareestimator.gov.bc.ca>).

Le coût moyen pour les services de garde réglementés indiqué au tableau A.4 inclut toute allocation à laquelle une famille pourrait être admissible.

Le coût moyen estimatif des frais de garde d'enfants pour 1988 est une moyenne des données obtenues de deux sources différentes<sup>(6)</sup>. Les places de garde subventionnées au niveau provincial pour 1988 ont été estimées à l'aide des renseignements contenus dans une étude préparée en 1989 pour le Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde d'enfants, intitulée « Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada, 1987 ».

---

(6) Le document « Review of Child Care Fees » (1986) préparé pour le Comité spécial sur la garde d'enfants de la Chambre des communes donne la moyenne des frais de garde d'enfants en 1984. Une autre étude, « Garde à l'enfance », faite par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, donne une moyenne des frais de garde d'enfants pour 1991.

**Tableau A.4**

**Coûts moyens pour deux enfants d'âge préscolaire  
fréquentant à plein temps un service de garde réglementé, 1988 et 2003  
(comprend l'allocation provinciale estimative de garde d'enfants, là où elle est offerte)**

	40 000 \$ <sup>(1)</sup>				80 000 \$ <sup>(1)</sup>			
	2003		1988		2003		1988	
Terre-Neuve-et-Labrador	10,920 \$		7 281 \$		10 920 \$		7 281 \$	
Île-du-Prince-Édouard	6 708 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5 332 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	9 888 \$		6 651 \$	
Nouvelle-Écosse	9 753 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	7 421 \$		11 712 \$		7 421 \$	
Nouveau-Brunswick	10 032 \$		6 128 \$		10 032 \$		6 128 \$	
Québec	2 599 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4 416 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2 599 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	7 555 \$	
Ontario (Toronto)	2 340 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1 040 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	12 336 \$		9 594 \$	
Manitoba	5 208 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2 761 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	9 024 \$		7 018 \$	
Saskatchewan	8 236 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4 005 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	9 576 \$		7 672 \$	
Alberta	7 236 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	6 926 \$		12 192 \$		6 926 \$	
Colombie-Britannique	10 195 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	7 254 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	11 856 \$		7 737 \$	

= Cette famille pourrait être admissible à une allocation provinciale de garde d'enfants (le montant estimatif de l'allocation de garde d'enfants a été déduit du droit moyen dans les chiffres présentés dans le tableau).

- (1) Revenu brut (en dollars constants de 2003) pour un couple avec deux enfants où les deux conjoints travaillent. Le revenu réel a servi à vérifier l'admissibilité des conjoints aux programmes provinciaux d'indemnité en 1988.

Source : Les sources sont abordées ci-dessus, à la partie C de l'annexe.